

Commission géographique Isère-Drôme-Ardèche

Chatuzange Le Goubet
24 janvier 2019

11^e programme





Ordre du jour

- **Matin (10h-13h) : Présentation du 11^{ème} programme**
 - Introduction
 - Annick Cressens, présidente de la commission
 - Martial Saddier, président du comité du bassin Rhône-Méditerranée
 - Laurent Roy, directeur général de l'agence de l'eau
 - Présentation générale du 11^{ème} programme (agence de l'eau)
 - Approfondissements thématiques (DREAL, agence de l'eau)

- **Déjeuner-buffet : 12h30-14h**

- **Après-midi (14h-16h) : espaces d'information thématiques sur le 11^{ème} programme**



Présentation générale du 11^{ème} programme



Film de présentation du 11^{ème} programme



#Vidéo - En 3 minutes
Découvrez le 11e programme
de l'agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse



Un budget pour 2019-2024

- **2,64 Milliards d'euros** (440 Millions € par an)
- **Investis sur 6 ans** pour le quart sud-est de la France et la Corse
- **Au bénéfice des maîtres d'ouvrage** (collectivités, industriels, agriculteurs, associations) **qui agissent pour l'eau**



Les grands enjeux du 11^e programme Sauvons l'eau

- **AMÉLIORER L'ÉTAT DE NOS EAUX**, par la mise en œuvre des SDAGE et programmes de mesures
- **ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**
40 % du montant total des aides pour adapter les territoires aux changements climatiques
- **AIDER LES COLLECTIVITES**, notamment les plus fragiles, à investir au bon niveau en matière d'eau potable et d'assainissement



Les objectifs stratégiques du 11^e programme

- **(QUALITÉ)** Améliorer la qualité des eaux
- **(QUANTITÉ)** Economiser et mieux partager la ressource
- **(BIODIVERSITÉ)** Reconquérir la biodiversité et les milieux aquatiques
- **(SOLIDARITE ET GESTION DURABLE)** Soutenir le rattrapage structurel des territoires ruraux défavorisés et la gestion durable des services d'eau et d'assainissement



Les priorités du 11^e programme

- **(QUALITÉ) Améliorer la qualité des eaux**



Les priorités du 11^e programme **Améliorer la qualité des eaux**

Lutter contre les pollutions domestiques

- Améliorer le traitement des eaux usées là où les **enjeux** « **milieux** » l'exigent
- Améliorer la **collecte des eaux usées** et réduire les pollutions par **temps de pluie**
- Accompagner la **déconnexion des eaux pluviales** pour infiltration ou réutilisation
- **Innover dans les stations** de traitement des eaux usées
- Maintenir un dispositif de **primes pour épuration** incitatif



Les priorités du 11^e programme

Améliorer la qualité des eaux

Lutter contre les pollutions industrielles

- Réduire **les émissions de micropolluants dans un cadre individuel**, y compris via l'innovation
- Réduire **les rejets toxiques dispersés** en soutenant les actions collectives
- Réduire **la pollution par les macropolluants**, là où c'est prioritaire
- Accompagner les travaux entrepris par les **sites IED** pour anticiper les normes d'émission communautaires sur l'eau
- Accompagner les actions d'**adaptation au changement climatique**, y compris l'innovation



Les priorités du 11^e programme

Améliorer la qualité des eaux

Lutter contre les pollutions agricoles, restaurer les captages dégradés et préserver les ressources stratégiques

- Restaurer durablement la qualité des eaux brutes des **captages prioritaires**
- Préserver les **ressources stratégiques** pour l'eau potable
- Soutenir la conversion à **l'agriculture** biologique et réduire la pollution due aux pesticides au titre d'**Ecophyto II**
- Accompagner l'**expérimentation agricole**
- Accompagner la mise aux normes des exploitations au titre de la **directive nitrates**



Les priorités du 11^e programme

- **(QUANTITÉ) Economiser et mieux partager la ressource**



Les priorités du 11^e programme

Economiser et mieux partager la ressource

- Dans les secteurs déficitaires, améliorer le **partage de la ressource** en eau pour atteindre l'équilibre quantitatif
- Conditionner le soutien à la réalisation de **plans de gestion de la ressource en eau (PGRE)**
- Poursuivre en priorité l'appui aux projets d'**économies d'eau**
- Privilégier les **solutions innovantes** (réutilisation des eaux usées traitées ...) et les **solutions fondées sur la nature** (désimperméabilisation, zones humides ...)
- Soutenir les projets de **substitution** (transferts et retenues) quand ils sont nécessaires



Les priorités du 11^e programme

- **(BIODIVERSITÉ) Reconquérir la biodiversité et les milieux aquatiques**



Les priorités du 11^e programme

Reconquérir la biodiversité et les milieux aquatiques

- Mettre en œuvre les priorités des programmes de mesures, dans une approche par bassin versant et dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI
 - **restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques** : agir sur la morphologie, l'hydrologie, la continuité écologique
 - **préserver et restaurer le fonctionnement des zones humides**
- **Restaurer les milieux marins** : lutte contre les pollutions sur le littoral, organisation des mouillages, restauration des habitats, surveillance



Les priorités du 11^e programme

Reconquérir la biodiversité et les milieux aquatiques

- Soutenir la **gestion intégrée**, l'**animation** et l'**éducation** à la préservation des milieux aquatiques
- Encourager les **actions transversales** et la restauration et la préservation des **zones humides jouant un rôle clé pour le changement climatique**
- Contribuer à la **reconquête de la biodiversité** au-delà des milieux aquatiques : restauration des continuités et fonctionnalités écologiques (trame turquoise)



L'adaptation des territoires au changement climatique

- Des actions complémentaires spécifiques, par appels à projet, pour «**agir plus vite, plus fort** », pour expérimenter
- Une conditionnalité « Changement Climatique » des contrats



Les priorités du 11^e programme

- **(SOLIDARITE ET GESTION DURABLE)**
Soutenir le rattrapage structurel des territoires ruraux défavorisés et la gestion durable des services d'eau et d'assainissement



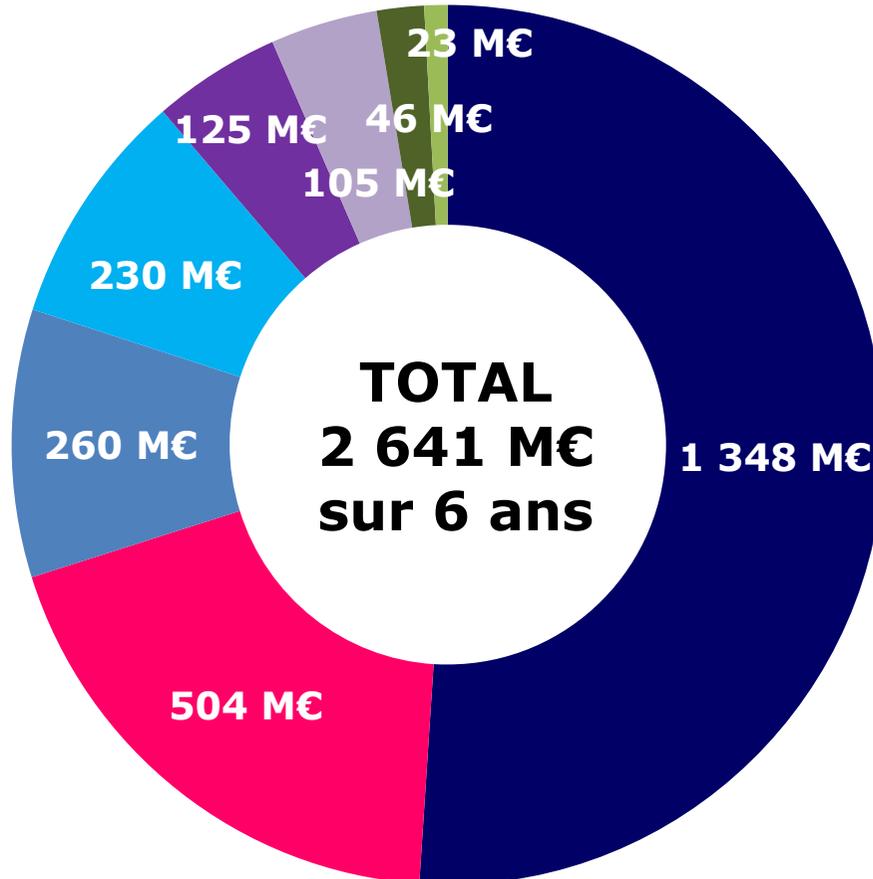
Les priorités du 11^e programme

Soutenir le rattrapage structurel des territoires ruraux défavorisés et la gestion durable des services d'eau et d'assainissement

- Promouvoir et favoriser la **gestion durable** des services publics d'eau et d'assainissement dans le cadre de leur restructuration à l'échelle de gestion supra-communale
- Renforcer l'**animation technique dans le tissu rural**
- Poursuivre, dans les **zones de revitalisation rurale (ZRR)**, un dispositif très volontariste de **rattrapage structurel** au titre de la **solidarité des territoires**



Le budget par domaine d'intervention



■ 1 348 M€

Gérer durablement les services d'eau et d'assainissement et lutter contre la pollution domestique (dont le pluvial)

■ 504 M€

Restaurer les rivières, les zones humides et les habitats marins et préserver la biodiversité

■ 260 M€

Economiser et partager l'eau

■ 230 M€

Lutter contre les pollutions agricoles et préserver les ressources pour l'eau potable (captages)

■ 125 M€

Lutter contre les pollutions industrielles

■ 105 M€

Améliorer la connaissance et la surveillance

■ 46 M€

Renforcer la gouvernance, l'animation et la communication

■ 23 M€

Agir à l'international

En complément :

- Dépenses de fonctionnement : 262,3 M€
- Contributions aux opérateurs de l'eau et de la biodiversité : 426 M€
- Restes à payer 9^e et 10^e Programmes : 819,5 M€





Taux d'aides

❖ Jusqu'à 30% d'aides

pour l'accompagnement **réglementaire**,
le post-sinistre et les **aides exceptionnelles contractuelles**

❖ Jusqu'à 50% d'aides

pour les actions relevant des **SDAGE**, des **programmes de mesures** et de la **gestion durable**

❖ Jusqu'à 70% d'aides

de manière ciblée sur certaines politiques et/ou opérations



De nouvelles « règles du jeu » pour une action efficace et solidaire

Les contrats, pour s'engager ensemble

- Pour le portage des priorités de l'Agence selon les territoires ... à la rencontre de celles des partenaires (sans objectif de contractualisation systématique toutefois), possibilité de financements spécifiques
- A destination des territoires ruraux défavorisés (ZRR) pour accélérer le rattrapage structurel
- Des conditions pour une contractualisation efficace : prise en compte du changement climatique, existence d'une vision de bassin versant (contrats grand cycle), engagement des démarches de SAGE nécessaire



De nouvelles « règles du jeu » pour une action efficace et solidaire

- Une **sélectivité accrue** pour l'attribution des aides, basée sur :
 - la **maturité des projets**
 - le **gain environnemental**
 - le rapport « **coût-efficacité** » des opérations
 - Des critères de gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement : **prix minimum de l'eau**, connaissance du patrimoine
 - un **montant plancher des demandes d'aide fixé à 10 000 €** pour optimiser les coûts de gestion
- Une **visibilité accrue des aides de l'agence** sur les opérations, en renforçant les obligations des bénéficiaires en matière de communication.



La redevance de l'eau : un prélèvement au service des territoires

- **Une fiscalité environnementale prélevée par l'agence de l'eau**, affectée aux actions de préservation de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de réduction des pollutions
- **Des taux qui visent à responsabiliser tous les usagers** (particuliers, collectivités, agriculteurs et entreprises)
- **Redevances et aides** : les deux faces d'une même pièce (un outil financier au service de la qualité environnementale de nos territoires)



Une fiscalité de l'eau plus incitative : les évolutions de redevances

- **Rééquilibrer les montants de redevances entre l'irrigation gravitaire et non gravitaire**
 - augmentation des taux de l'irrigation gravitaire
 - baisse des taux de l'irrigation non gravitaire
 - création d'un zonage spécifique pour l'irrigation gravitaire de montagne
- **Lutter contre les pollutions toxiques**
 - augmentation des taux substances dangereuses pour l'environnement
 - augmentation du taux toxicité aigüe des rejets en mer lointains (Alteo Gardanne)
- **Augmentation de la redevance sur les produits phytosanitaires** (suite Plan biodiversité)



Une fiscalité de l'eau plus incitative : les évolutions de redevances

- **Simplifier le dispositif des redevances**
 - Suppression des zonages pour les pollutions classiques industrielles, avec baisse des taux
 - fusion des taux eaux superficielles et eaux souterraines pour le refroidissement avec restitution à plus de 99%
- **Diminuer la pression fiscale** sur les usagers domestiques
 - baisse globale du taux pour pollution domestique (Baisse forte en début de programme (2 ct) pour revenir progressivement au montant antérieur à la fin du programme)
 - baisse durable du taux pour collecte domestique et non domestique (baisse du taux unique à 0,15€/m³)
- **Suppression de la redevance obstacle**



● **Tous les autres taux restent stables**

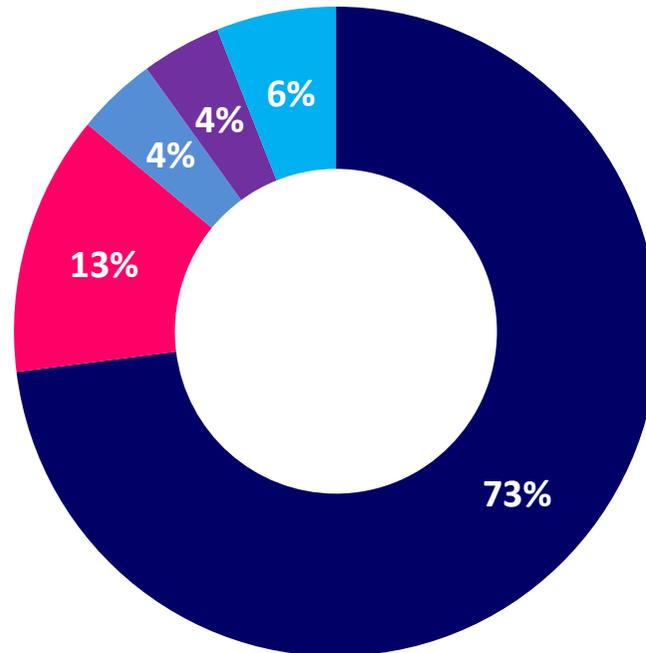




Les redevances par catégorie d'acteurs

**Plus de 11 000
Contribuables**

**Préleveurs,
pollueurs, tous
contribuent !**



- Usagers domestiques et assimilés
- Collectivités
- Agriculture
- Industriels
- Energie

**Baisse pression fiscale : plus de 50 M€
par rapport au 10e programme**



Echanges avec la salle

Zoom sur des thématiques du territoire

Zoom sur des thématiques du territoire

- **Synthèse de la mise en œuvre du bilan à mi-parcours (2018) du programme de mesures**
- **Zooms thématiques :**
 - Restauration des milieux et continuité écologique
 - Gestion quantitative

Intervenants :

- *Jérôme CROSNIER, DREAL ARA*
- *Yves PICOCHÉ, Agence de l'eau*

Synthèse de la mise en œuvre du bilan à mi-parcours (2018) du programme de mesures

- **Un bilan qui informe** tous les acteurs et services des progrès et retards de mise en œuvre du programme de mesures (*au 01/01/2018*)

→ Mise à disposition prochaine sur www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr

- **Un jalon stratégique** à mi-chemin des 3 cycles DCE pour atteindre « le bon état » en 2027
- **Un rapportage** européen avec des **indicateurs** communs aux États membres
- **PDM 2016-2021** : construit en étroite collaboration avec les acteurs et décliné en actions dans les plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT)

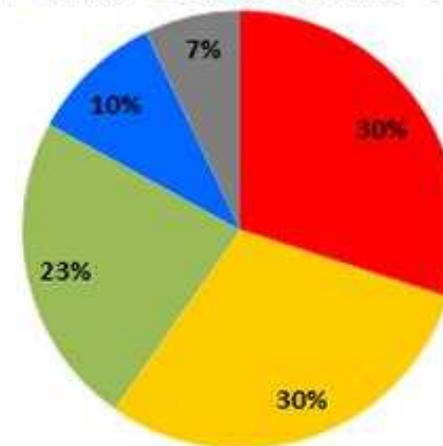
À retenir de l'avancement (ARA)

**Une mise en œuvre
qui avance** dans l'ensemble
des territoires/domaines...

■ ■ 33% des actions sont engagées voire terminées

Avancement des 3435 actions du PAOT AURA

■ 1-Prévisionnel ■ 2-Initié ■ 3-Engagé ■ 4-Terminé ■ 5-Abandonné

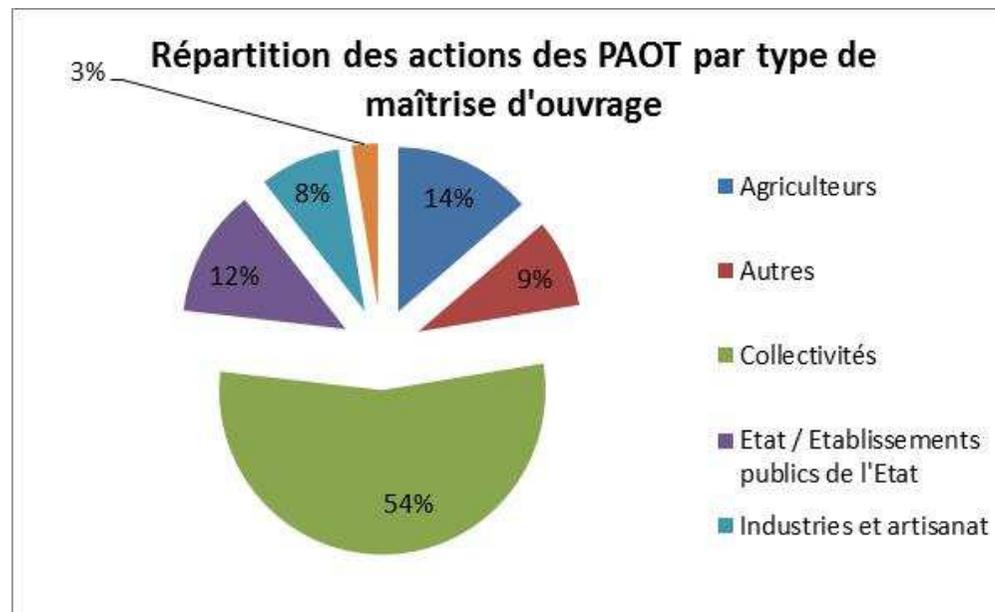


... Mais un reste à faire important

■ ■ 60% des actions restent à concrétiser
et à engager **dont 30% n'ont pas démarré**
→ Hydromorphologie, résorption des déséquilibres quantitatifs,
pesticides...

À retenir de l'avancement (ARA)

La mise en œuvre de ces actions mobilise l'ensemble des acteurs du territoire.



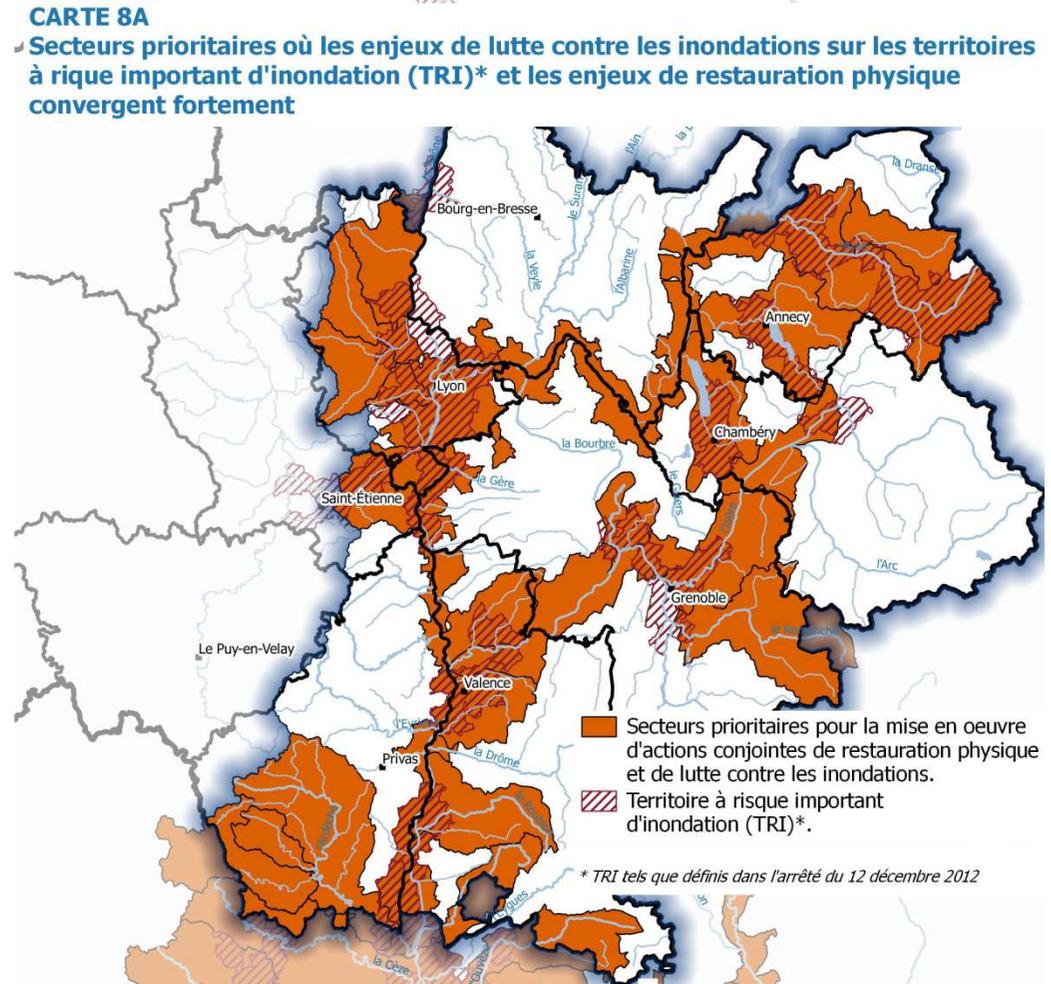
Maîtrise d'ouvrage : des collectivités en pleine réorganisation

Zoom thématique

Morphologie - continuité

Restauration physique des milieux

- **Objectifs du SDAGE et du PDM** : agir sur la morphologie pour préserver et restaurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques
- 66 BV concernés par au moins une mesure morphologie dans le PDM soit **375 masses d'eau**
- Des enjeux « GEMAPI » forts sur certains territoires

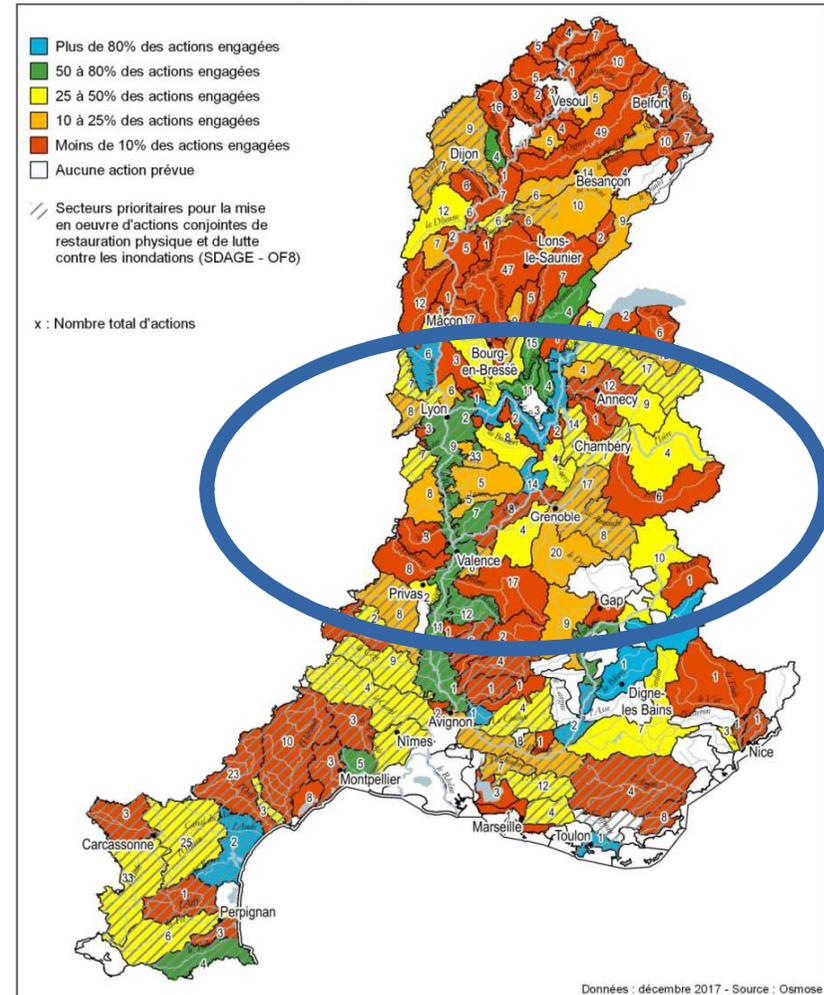


Restauration physique des milieux

- **Un retard important des actions**
31% non encore initiées, 32% initiées, 30% engagées ou terminées
- Depuis 2016, **133 km de linéaire de cours d'eau restaurés**
- Les actions de restauration de grande ampleur situées sur les territoires prioritaires de restauration physique et de lutte contre les inondations sont plus avancées
- La restauration de l'équilibre sédimentaire progresse

Etat d'avancement du programme de mesures pour les masses d'eau superficielles par sous bassin

Actions de restauration de la morphologie des cours d'eau



Quelques opérations emblématiques de restauration des milieux

Sur la Leysse (73), 2,8 km de travaux de restauration dans l'agglomération de Chambéry ont permis d'adoucir les berges et de modeler le lit (MO : Chambéry Métropole)

La rivière a également retrouvé ses méandres grâce à des zones de remblais « reconquises », un recul des digues, à la plantation d'arbres et à la création de 5 ha de zones humides.

Au-delà, cette opération contribue à protéger les populations d'une crue centennale.



Sur l'Albarine, (01), plus d'1 km de la rivière a retrouvé un faciès plus naturel grâce à des travaux structurants

(élargissement du lit, retrait des berges bétonnées, diversification du lit...)

(MO : SIABVA)

- Des frais de truites et d'ombres observés
- Une protection contre les crues renforcée
- Une nappe phréatique de nouveau alimentée par la rivière
- L'obtention du label « Rivière en bon état »



Restauration physique des milieux - Perspectives

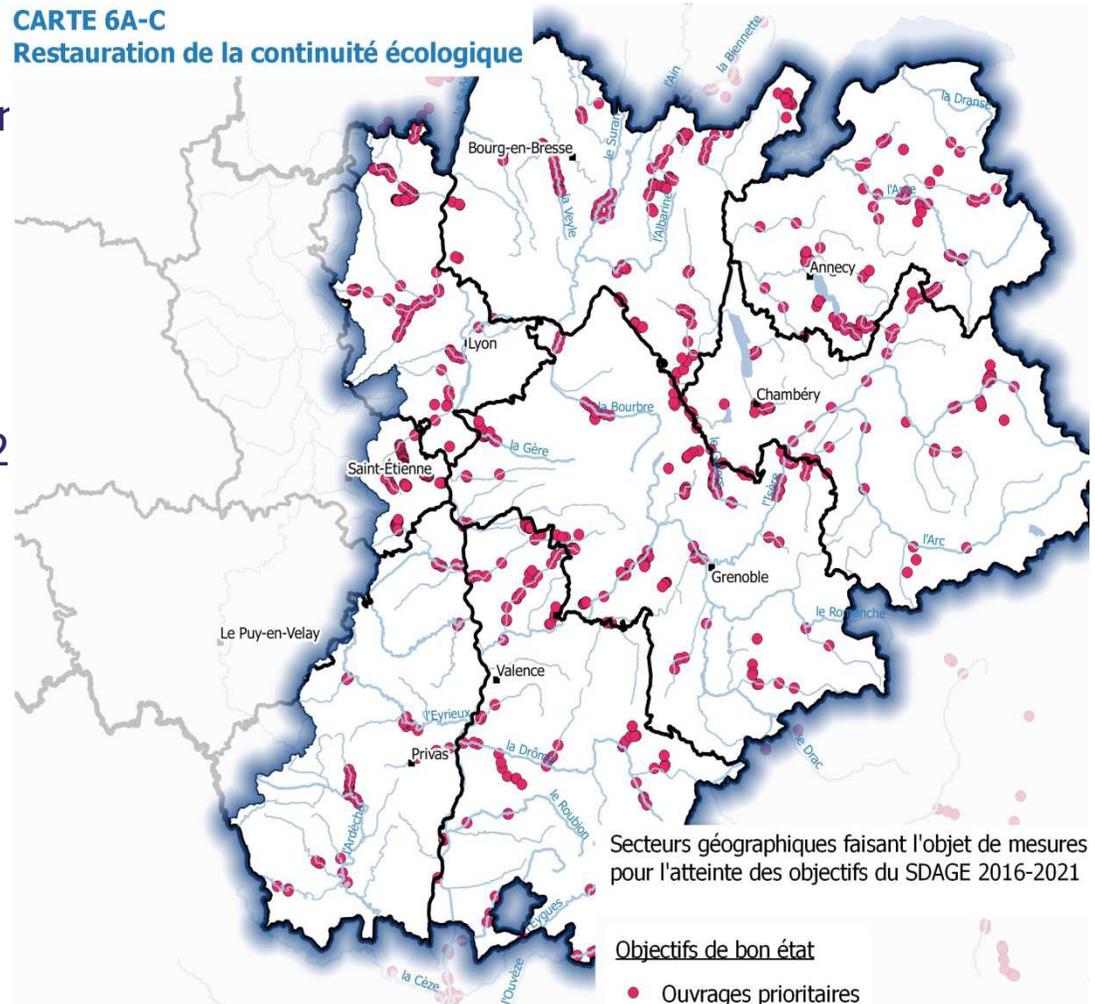
- **Freins** : des difficultés persistantes pour mobiliser les MO, un processus parfois long pour définir des solutions techniques efficaces et partagées
- Quelques **propositions** pour maintenir ou renforcer la réalisation des actions :
 - Définir une **stratégie de priorisation** des opérations sur les véritables « points noirs » ou les secteurs sur lesquels des solutions les plus coûts-efficaces sont possibles
 - Systématiser les **analyses coûts-avantages** intégrant les bénéfices sociaux et environnementaux
 - Mettre en place un **meilleur suivi** des actions engagées et de leurs effets sur les milieux, promouvoir les retours d'expérience et valoriser les acquis post-travaux

Continuité écologique

- **Objectifs du SDAGE :**
 décloisonner les cours d'eau pour rétablir la libre circulation des espèces ou le transport suffisant des sédiments. Le PDM cible les ouvrages prioritaires situés sur des cours d'eau classés en liste 2 ou identifiés par le plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI).
- **Les enjeux :** sur les 1375 ouvrages prioritaires, **813 situés en AURA** sur des cours d'eau classés en liste 2

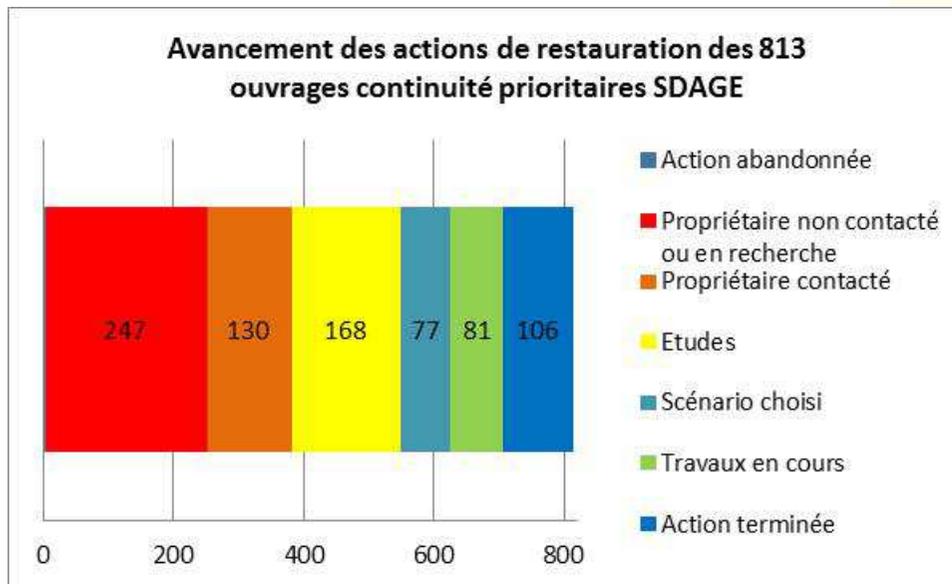
CARTE 6A-C

Restauration de la continuité écologique

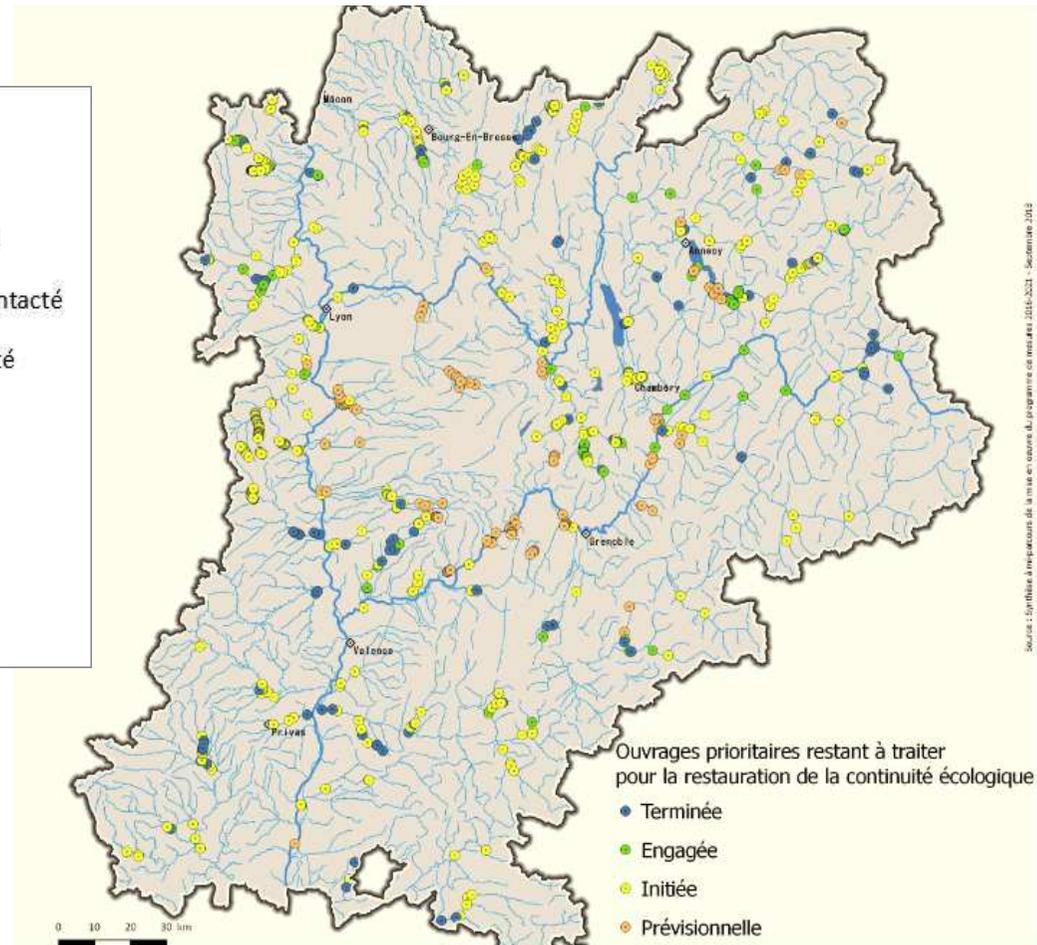


Continuité écologique

- Un chantier en progression constante :



Restauration de la continuité écologique des cours d'eau- Région ARA



Quelques opérations emblématiques de restauration de la continuité écologique

Sur la **Grenette (26)**, affluent de la Drôme, **l'effacement de 5 seuils classés en liste 2 a permis de décloisonner 5 km de cours d'eau** (maîtrise d'ouvrage : fédération départementale de pêche 26 en collaboration avec les acteurs du territoire)



A la confluence du **canal Fure-Morge avec l'Isère (38)**, l'équipement d'un obstacle en liste 2 par une rampe en enrochement a permis aux différentes espèces de poissons de l'Isère de s'abriter et de frayer sur un linéaire de plus de **50 km en amont** (maîtrise d'ouvrage : AD Isère Drac Romanche)



Continuité écologique – Perspectives

- **Freins** : des difficultés persistantes pour mobiliser les MO, un processus parfois long pour définir des solutions techniques efficaces et partagées
- Quelques **propositions** pour maintenir ou renforcer la réalisation des actions :
 - Recentrer les soutiens financiers et l'action réglementaire sur les ouvrages prioritaires de la liste 2, conformément au plan national « continuité »
 - Maintenir et renforcer les partenariats avec les acteurs : AFB, fédérations de pêche, CLE des SAGE, porteurs de contrats de milieu...
 - Favoriser le portage d'études sur des groupes d'ouvrages prioritaires situés sur un même cours d'eau (logique d'axe)



Agir sur la morphologie

Les aides du 11^{ème} programme

- **Opérations éligibles et taux d'aides :**
 - **Etudes intégrées** (EBF, stratégie foncière) : **jusqu'à 70%**
 - **Travaux** + Etudes préalables, ingénierie, maîtrise foncière, travaux connexes, suivis efficacité milieux, entretien post-travaux : **jusqu'à 50%**
 - **Mise en œuvre plans d'action espèces exotiques envahissantes + entretien végétation** : **jusqu'à 30%**



Agir sur la morphologie

Les aides du 11^{ème} programme

- **Conditions d'attribution des aides :**
 - **Mesure PDM** sur la masse d'eau (sauf études, EEE et entretien)
 - **Approche globale bassin versant** : argumentaire, animation, instance de concertation
 - **Entretien** : programme pluri-annuel de gestion BV/engagement opération prioritaire
 - **Hydrologie** : au-delà du réglementaire



Agir sur la continuité écologique

Les aides du 11^{ème} programme

- Ouvrages identifiés dans la **liste prioritaire de bassin** : ouvrages en tronçon classé **Liste 2, zone d'action prioritaire** (PLAGEPOMI), zone de présence **apron**, concernés par une **mesure PDM** continuité ou morphologie
- **Opérations éligibles et taux d'aides :**
 - **Etudes préalables : jusqu'à 50%** (70% si effacement étudié)
 - **Suivis et études stratégiques : jusqu'à 50%**
 - **Travaux :**
 - ❖ **Jusqu'à 70% voire 100% pour effacer, araser**
 - ❖ **Jusqu'à 50% pour un dispositif de franchissement**
 - ❖ Activités économiques avec usage de l'ouvrage :
taux encadrés : 40% - 50% selon la taille de l'entreprise



Restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques **Soutenir la gestion intégrée et l'animation**

- **Animation territoriale**

- Emergence et mise en œuvre de projet structuration MO (Etudes GEMAPI, Concertation)
- Elaboration et mise en œuvre démarche contractuelle

❖ **Jusqu'à 50% d'aides**

Sauf cas particuliers (définition stratégie foncière, territoire orphelin, STERE) jusqu'à 70%

Zoom thématique

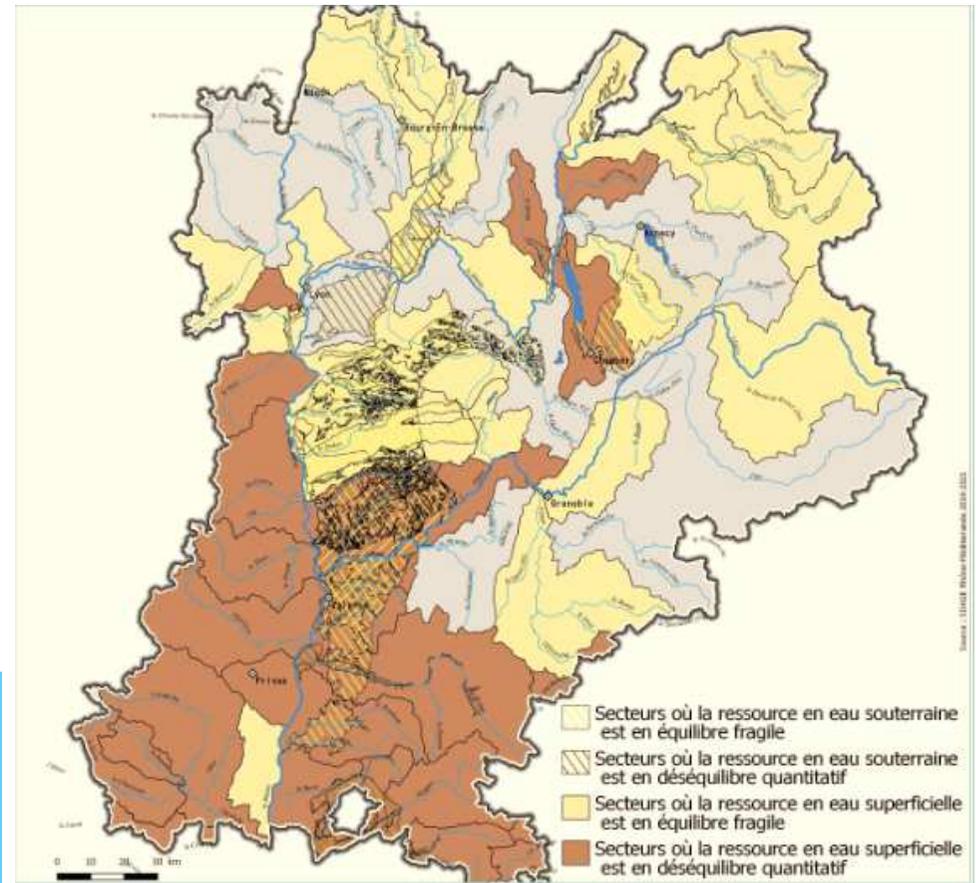
Gestion quantitative de la ressource

Gestion quantitative

- **Objectifs du SDAGE et du PDM :** atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- Une trentaine de territoires concernés par des PGRE
- **26%** des masses d'eau cours d'eau et **13%** des masses d'eau souterraine sont soumis à des prélèvements excessifs

Rapport Bisch en mai 2018 : cellule d'expertise relative à la gestion quantitative de l'eau pour faire face aux épisodes de sécheresse :

- il conforte l'outil **projet de territoire** tel que défini par l'instruction gouvernementale du 4 juin 2015, mais en lui donnant une dimension plus large qui dépasse la question du seul financement de création de retenues.
- une démarche projets de territoire peut être une véritable **stratégie d'adaptation au changement climatique**.

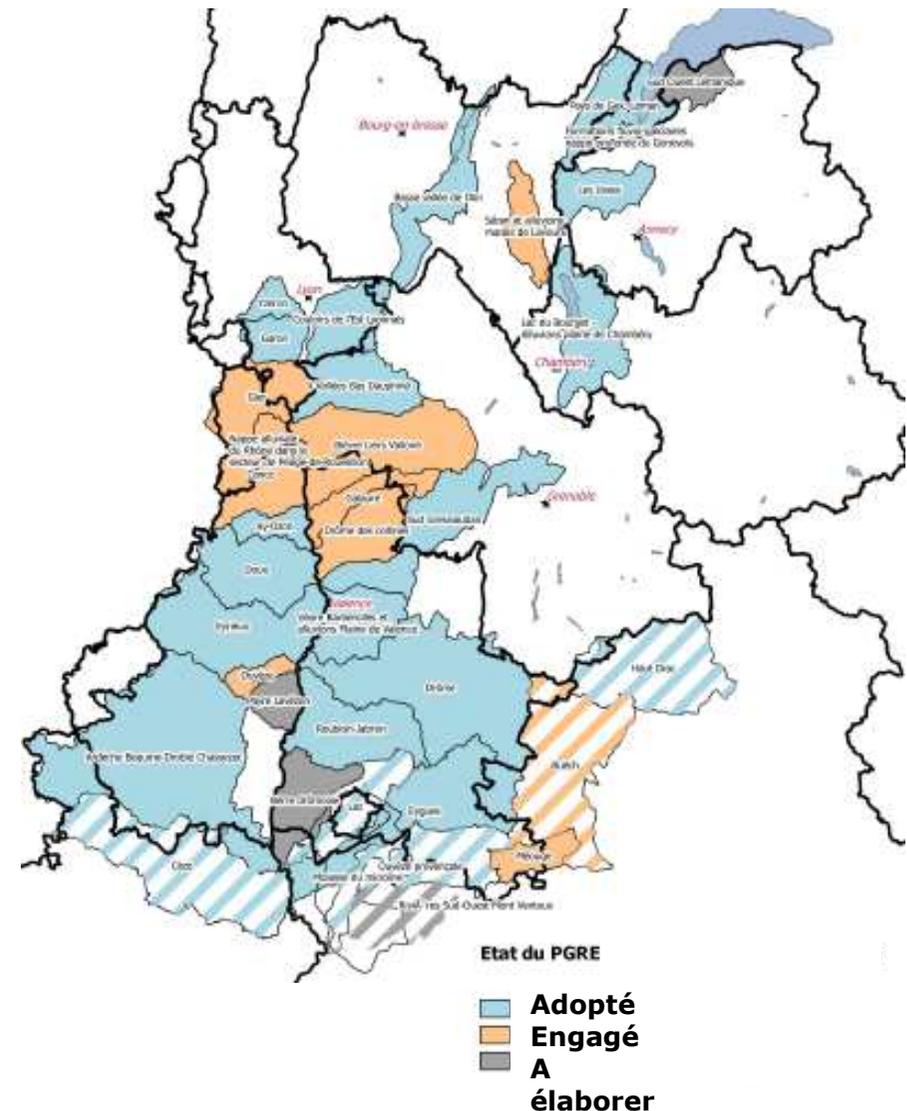


Secteurs en tension sur la ressource en eau – Région ARA

Etat d'avancement des PGRE (janvier 2019)

Une dynamique bien enclenchée pour l'élaboration des PGRE, vrais projets de territoires concertés mais une mise en œuvre concrète encore peu avancée

- **18 PGRE adoptés (dont 5 adoptés en 2018) et 8 PGRE en cours d'élaboration**
 - **10 Organismes Uniques de Gestion Collective (OUGC) mis en place**
 - Depuis 2016, **4,3 Mm3 économisés**
- **Certaines actions des PGRE restent encore à déployer**



Quelques opérations emblématiques d'économies d'eau

1,3 Mm³ d'eau potable/an économisés à Vienne en 2018

- Un programme de travaux très important déployé depuis 2017 pour remplacer une conduite d'alimentation en eau potable datant de 1960 et desservant 9 000 foyers
- Un rendement du réseaux qui gagnera plus de 17 points pour dépasser les 80%.



La ville de Vienne se situe sur le bassin versant des 4 vallées où les ressources en eau sont en tension. Un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) adopté en 2018 prévoit d'autres actions d'économie d'eau.

Gestion quantitative - perspectives

- **Freins** : gouvernance à mettre en place, temps de concertation nécessaire
- **Propositions** pour maintenir ou renforcer la réalisation des actions :
 - **Finaliser les PGRE en cours**, déployer les actions qui en découlent et veiller à leur bonne mise en œuvre
 - Maintenir et mettre en place une **animation locale** sur chaque territoire de PGRE
 - Intégrer les PGRE dans les SAGE lorsqu'il en existe pour leur donner une portée réglementaire
 - Mieux intégrer les analyses prospectives adéquation ressources - besoins (à long terme), pour en tenir compte dans la définition des actions de résorption des déséquilibres actuels
 - Développer un **suivi des actions**, (pour en évaluer l'efficacité sur les équilibres quantitatifs) et des volumes prélevés et substitués



Atteindre l'équilibre quantitatif des milieux

Les aides du 11^{ème} programme

- **Opérations éligibles et taux d'aides :**

- Organiser et gérer le **partage de l'eau** : PGRE, OUGC, suivi :
jusqu'à 70% (50% pour les autres)

- **Limiter les prélèvements et économiser l'eau** : économies d'eau, REUT ou récupération eaux pluviales (indus, agri), expérimentation agricole

- **Mobiliser des ressources de substitution**
En complément des économies d'eau réalisables

Agriculture :
jusqu'à 70%

AEP : jusqu'à 50%

Industrie : taux encadrés



Atteindre l'équilibre quantitatif des milieux

Les aides du 11^{ème} programme

- **Conditions d'attribution des aides :**
 - **limiter les prélèvements et économiser l'eau pour usages AEP (sauf si opération liée à un PGRE) :**
 - Introduction de **volumes** « **plancher** » : > 10 000m³ économisés
 - Pas de gain de performance au-delà du réglementaire
 - Plafond 12 ou 50 €/m³ selon cohérence avec **PGRE adopté**
 - **Mobiliser des ressources de substitution**
 - Aide à la substitution si projet inscrit dans un **PGRE adopté**
 - Réalisation d'une analyse économique – approche graduée



Echanges avec la salle



Conclusion



Espaces d'information thématiques de l'après-midi (14h-16h)

- 4 espaces d'information sur le 11^{ème} programme à disposition :
 - Lutter contre les pollutions domestiques et industrielles, soutenir le rattrapage structurel des territoires ruraux défavorisés et la gestion durable des services d'eau et d'assainissement
 - Economiser et mieux partager la ressource
 - Reconquérir la biodiversité et les milieux aquatiques
 - Lutter contre les pollutions agricoles et préserver les ressources pour l'eau potable
- Des agents présents sur chaque espace pour répondre à vos questions sur les modalités d'aides du 11^{ème} programme

